



**Bulletin
départemental**

Mai 2018 • N° 6



Le nouveau comité de section

Page 14

Assemblée départementale

Lundi 4 juin à 18h à la section

GRUPE
vyv



DOSSIER : LE CONVENTIONNEMENT

pages 7 à 10

Margareth Chatelain raconte son expérience de la maladie à travers un livre témoignage

« Mon livre *«voyage sur ordonnance»* est paru mi-février. C'est un livre témoignage qui met en parallèle mes voyages, mes lectures et la traversée de mon cancer du poumon.

J'ai été soutenue par l'oncologue et les différents médecins qui m'ont suivie pour en faire un «livret» pour les familles, soignants, accompagnants.

Le livret s'est étoffé, il m'a été conseillé de le faire publier. Il a été édité par les éditions Cêtre de Besançon. La préface est signée de Régis Aubry, responsable du service des soins palliatifs de l'hôpital Minjoz de Besançon, membre du comité national d'éthique. »

Margareth Chatelain



«Il s'agit d'un journal de bord, une poésie mâtinée d'humour noir. Cette poésie et cet humour sont un canal qui a permis à l'auteure de dire sa souffrance.

[...] Margareth Chatelain décrit sa fatigue, puis son épuisement, sa descente aux enfers. La douleur, la peur des traitements, l'angoisse de la mort sont dits avec beaucoup de réalisme autant qu'avec beaucoup de poésie. Cette souffrance est dite avec pudeur... Mais il ne faut se méprendre, elle est terrible [...]

Finalement, derrière les mots, derrière l'énoncé cru de cette réalité vécue, c'est un cheminement spirituel qui est décrit ; la recherche d'un sens à ce quotidien qui semble ne pas en avoir, fait de doutes et de douleurs, conduit l'auteur à une quête du sens de la vie. Derrière ce quotidien décrit «de l'intérieur». il y a également dans cet ouvrage une description sans fard de notre système de santé. [...]

Extraits de la préface du Pr Régis Aubry

« Pourquoi augmenter les cotisations ? »

Vous êtes plusieurs à regretter l'augmentation de vos cotisations. Sachez qu'elles résultent des choix que nous avons pris en assemblée générale pour répondre aux augmentations des dépenses de santé. D'une part la population vieillit. La moyenne d'âge des adhérents ne cesse d'augmenter, elle est actuellement de 57 ans. De ce fait, nous avons de plus en plus recours aux soins. D'autre part, les progrès dans le domaine de la santé sont toujours plus importants. Nous avons fait le choix d'accompagner ces changements sachant que la part consacrée à l'alimentation n'a cessé de diminuer¹

Les cotisations des adhérents ne servent que leurs intérêts. Sans l'imposition qui frappe les cotisations (13% prélevé), le taux de redistribution est de plus de 90%.

¹ Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation : 20 % en 2014 contre 35 % en 1960. Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379769>

Les prestations de votre mutuelle ne s'amenuisent pas, bien au contraire. Nous maintenons des prestations de qualité et améliorons certaines prises en charge. Il est vrai que la Sécurité Sociale, depuis plusieurs années, ne rembourse plus certains soins ou certains médicaments, laissant aux complémentaires santé le choix ou non de les prendre en charge. Ainsi, il y a régulièrement des transferts de dépenses de la sécurité sociale vers les complémentaires santé.

Les dernières décisions législatives génèrent une augmentation de 4% de dépense pour les complémentaires, que nous sommes contraints de répercuter. Nos comptes doivent être à l'équilibre. Nous ne pouvons plus compter sur les produits financiers pour épargner des déficits.

Vous souhaitez réagir, apporter un témoignage : écrivez à la section, 4 rue Louis Garnier, en précisant sur votre courrier « commission communication et vie militante ». Les élus du comité de section en prendront connaissance et vous répondront directement, ou bien à travers le courrier des lecteurs.

SOMMAIRE

Courriers de lecteurs	2
Édito	
Invitation assemblée départementale	3
Rapport d'activité.....	4
Groupe VYV	5
Habitat (amendement Bourquin)	6
Dossier «Le Conventionnement» ..7 à 10	
L'espace personnel	11
Modifications en cas de mutation	12
Journée des droits des femmes	13
Le nouveau comité de section.....	14/15
Programme Avantage MGEN	16

Imprimé
sur
papier



N°6 Mai 2018

Prix : 1 € - Abonnement : 2 €

N°ISSN 2417-8926

Directeur de la publication :

Sébastien Barbati

Réalisation : Agence-niko.com

Crédits : IStock, MGEN

Imprimeur : Est-Imprim

ÉDITO

Toutes les femmes qui se sont présentées pour l'élection du comité de section ont été élues. La participation approche la barre des 30 %. Notre objectif d'atteindre 33 % de votants n'est pas loin. Dans notre département qui a vu naître Fourier, Proudhon et Victor Hugo, nous pensons même que nous pourrions faire beaucoup mieux !



En analysant de plus près le résultat des votes, on peut se rendre compte que 3 collègues figurant dans les 10 premiers de la liste ont été majoritairement rayés, ce qui est très rare : Assane Abderaman, documentaliste, Rabah Bouaouli, directeur de la section MGEN et Sviatoslav Forest, étudiant (СВЯТОСЛАВ en écriture cyrillique !) Quelle peut bien en être la raison ?

Les valeurs républicaines, les idées de progrès social et humain sont le creuset de l'Éducation Nationale et de la MGEN. Aurions-nous oublié que dans nos rangs des collègues d'horizons variés ont embrassé ces valeurs, portent brillamment l'étendard de la Laïcité et s'investissent à l'école et dans la société pour ce progrès social et humain ? Dans notre cité des philosophes et penseurs de l'entraide et de la solidarité, cela ne peut s'imaginer. Ne faisons pas d'amalgame avec les événements violents que les médias relaient en boucle, bien plus souvent préoccupés par le sensationnel que par les actions de solidarité et par tout ce qui se fait de bien dans ce pays. La MGEN participe à ces actions. Les nouveaux élus du comité de section auront à cœur de penser et construire cette solidarité dans notre département.

Chères adhérentes et adhérents, nous avons besoin de vous et de votre soutien ! Je vous donne rendez-vous le 4 juin à 18 heures à la section pour participer à notre assemblée départementale.

Sébastien Barbati - Président de la section du Doubs

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Tous les adhérents de la section départementales MGEN du Doubs sont invités à venir préparer les prochaines Assemblées Générales et désigner leurs représentants.

Lundi 4 juin 2018 à 18h

Section MGEN du Doubs
4 rue Louis Garnier 25000 Besançon

JE SOUHAITE PARTICIPER ET M'INSCRIRE

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Commentaires et/ou questions :
.....
.....

BULLETIN À ENVOYER À :

SECTION MGEN DU DOUBS

4 rue Louis Garnier 25000 BESANÇON

en précisant : A l'attention de M^{me} Comte

AVEC VOTRE TABLETTE
OU VOTRE SMARTPHONE,
inscrivez-vous en ligne
avec le QR code ci-contre



Rapport financier de l'année 2017.

Des évolutions contrastées selon les catégories de dépenses : santé, Prévoyance et action sociale.

Analyse des données.

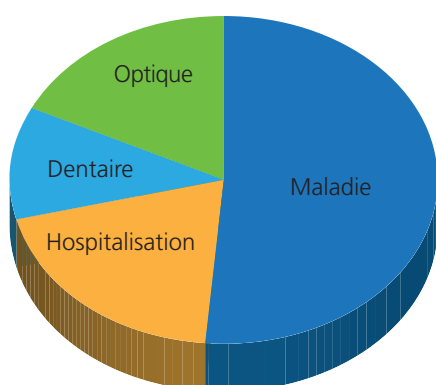
Le nombre d'assurés sociaux est stable avec 23 164 personnes, le nombre de mutualistes également avec 30 447 personnes protégées, dont 18 047 membres participants. On relève une baisse du nombre de bénéficiaires de 1,5%. Le nombre d'adhérents MGEN Filia baisse de 3,1% pour s'établir à 945 adhérents.

Les dépenses de sécurité sociale ont augmenté de 3% avec un peu plus d'un million de décomptes traités. Les dépenses de la section en complémentaire sont stables avec quelques différences selon la nature des soins : progression de 1,3% en maladie mais baisse en dentaire (-3,4%). Les dépenses en optique et en hospitalisation sont stables.

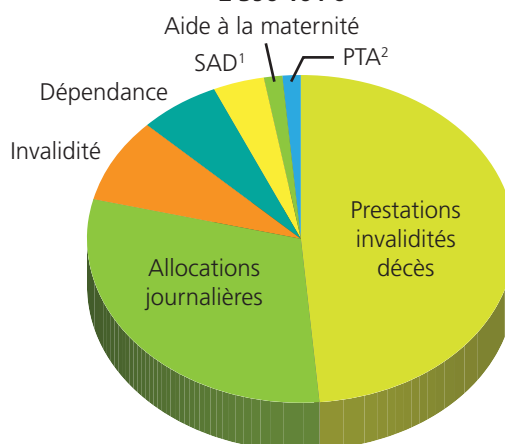
Par contre, de fortes variations ont été constatées pour la prévoyance et l'action sociale : Les allocations journalières (arrêts de travail) ont progressé de 25%, les allocations d'invalidité ont baissé de 15,5%. On observe plus 46,4% pour la Prestation Invalidité Décès.

En ce qui concerne l'action sociale, les dépenses ont augmenté de 58% pour les soins coûteux, de 19,4% pour la dépendance, de 34% pour les aides exceptionnelles. Nous avons cette année accordé bien plus de prêts ou d'avances (60 bénéficiaires).

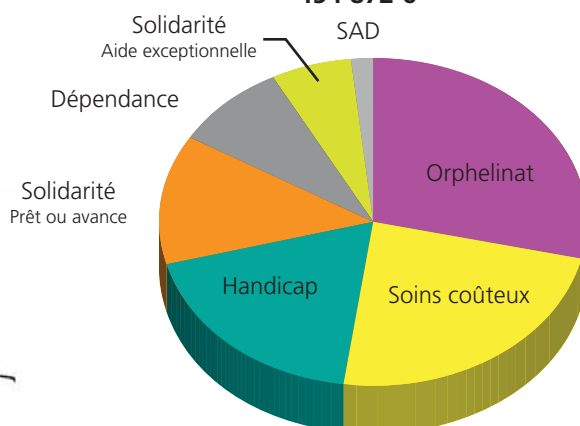
Dépenses en Santé
14 420 911 €



Dépenses en Garanties prévoyance
2 396 164 €



Action sociale de la section
454 872 €



¹ SAD : Service à Domicile ² Perte temporaire d'autonomie

Le groupe VYV Des mutuelles se regroupent pour une action renforcée.

MGEN et Harmonie Mutuelle sont à l'initiative du groupe VYV, né lors de l'Assemblée Générale constitutive, le 13 septembre 2017, réunissant les délégués de 14 mutuelles et groupements.

MGEN et Harmonie Mutuelle partagent un même idéal mutualiste. Ce rapprochement a donné naissance au plus grand groupe mutualiste de France. Il a pour ambition de faire progresser les solidarités et le mieux-vivre, même au-delà de nos frontières, d'apporter des réponses toujours plus solidaires et innovantes aux multiples enjeux de la protection sociale afin d'accompagner adhérents, employeurs et patients.

Deux engagements :

- Accompagner les adhérents et les patients tout au long de leur vie ainsi que les entreprises et leurs salariés.
- Participer à la rénovation du système de protection sociale pour l'ensemble des Français. Exemple : agir directement dans le but de favoriser l'accès aux soins.

Un mutualisme solidaire pour tous,
efficace pour chacun.

Un groupe fort d'ambition et de
vision partagées, mais aussi des
ressources et des compétences.

10 millions de personnes protégées
2 600 délégués
35 000 collaborateurs
+ de 900 structures de soins
5,5 milliards d'euros de cotisations

Le groupe investit dans les nouvelles technologies, récemment dans la télémédecine avec une prise de participation majoritaire (à hauteur de 61 %), dans "MesDocteurs", plateforme interactive de téléconseil et de téléconsultation médicale.

Le groupe entend démontrer que le modèle mutualiste, entreprise privée à but non lucratif, est en phase avec les exigences de performance et d'efficacité économique au service des personnes.



Site internet du groupe : <https://www.groupe-vyv.fr>

En Franche-Comté, une rencontre a eu lieu avec les représentants locaux d'Harmonie Mutuelle, concrétisée par une première action commune à Besançon lors de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) avec Hervé Guillemain, historien de la schizophrénie.

” Félicitation pour le regroupement et pour l'accueil fait
aux autres mutuelles. Ça, c'est du beau travail ! ”

Gaston Bordet, historien, spécialiste des idées sociales du XIX^e, retraité Éducation Nationale, adhérent MGEN.

Les solutions logement MGEN

Vous accompagner financièrement

Vous rêvez d'un chez-vous, mais pas n'importe comment. Forte de la connaissance de ses adhérents et de conseillers experts dans l'habitat, MGEN propose des solutions logement complètes et sans option. Avec les Solutions Logement MGEN, pas de surprise !

PROTÉGEZ VOTRE PRÊT ET VOTRE BIEN EN MÊME TEMPS

L'Assurance Emprunteur MGEN

Exigée pour tout prêt immobilier auprès de l'établissement prêteur de votre choix, l'Assurance Emprunteur MGEN prémunit des risques de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité ou Invalidité suite à un arrêt de travail ou un accident. Contrairement à beaucoup d'offres, l'Assurance Emprunteur MGEN prend en compte les affections les plus fréquentes, comme les problèmes dorsaux ou psychiques sans condition d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale.

La Caution Acquisition MGEN

La banque demande une garantie pour votre prêt ? MGEN se porte caution sur la totalité du prêt immobilier emprunté auprès de l'une de ses banques partenaires. La Caution Acquisition MGEN vous fait bénéficier, grâce à son couplage avec l'Assurance Emprunteur MGEN, de taux compétitifs.

L'Assurance Perte d'emploi MGEN

Faire un emprunt pour sa maison, c'est bien. Mais si un des emprunteurs perd son emploi ? L'Assurance Perte d'emploi MGEN assure l'équilibre financier de la famille grâce au versement d'indemnités en cas de licenciement.

Loi Sapin 2 / Amendement Bourquin

Renégocier votre assurance de prêt, c'est possible ! Cette disposition permet de résilier un contrat d'assurance tous les ans afin de réaliser des économies. L'assurance de prêt immobilier peut être renégociée quelle que soit la date de souscription. Vous êtes libre de la choisir dans un autre organisme que votre banque. Changer peut vous permettre de bénéficier de taux plus favorables, c'est l'opportunité d'économies notables sur votre remboursement de prêt.

LES + MGEN POUR S'INSTALLER, RÉNOVER, RÉDUIRE SA FACTURE D'ÉNERGIE

Le Prêt Installation MGEN-CASDEN

MGEN pense aux jeunes (moins de 36 ans) en proposant, par exemple, le financement des frais d'installation : dépôt de garantie, frais d'agence, travaux d'installation, achat de meubles ou d'électroménager... Avec le Prêt Installation MGEN-CASDEN, aménagez en toute sérénité !

Avec les Services Habitat MGEN, vous bénéficiez d'un accompagnement pour mener à bien vos travaux : isolation, rénovation, bilan énergétique gratuit, conseils sur les aides financières potentielles... Les experts négocient avec vous auprès de leur réseau d'artisans agréés, pour des travaux sans surprise et au juste prix ! Connectez-vous, c'est gratuit !

www.mgenserviceshabitat.fr : pour être au chaud sans être à découvert



Les conventionnements

Il existe deux types de conventionnements : celui régi par l'Assurance Maladie et celui mis en place par les mutuelles.

Conventionnement par l'Assurance Maladie

Au titre du Régime Obligatoire, l'Assurance Maladie organise les relations et fixe les tarifs conventionnels avec les professionnels de santé. Les honoraires pratiqués par les médecins et le montant qui sert de base de remboursement, varient en fonction de la discipline du médecin (généraliste ou spécialiste) et du type de convention qui le lie à l'Assurance Maladie (secteur 1 ou 2). En secteur 1, le professionnel s'engage à ne pas réaliser de dépassement d'honoraires alors qu'ils sont autorisés en secteur 2 (d'où des restes à charge pour l'assuré).

	médecin conventionné de secteur 1			médecin conventionné de secteur 2		
tarifs ou honoraires appliqués*	conventionnels (au titre du RO) 25 €			libres ex : 50 €		
dépassement d'honoraires	autorisé uniquement sur exigence particulière (ex : visite en dehors des heures d'ouverture)			autorisé constamment avec « tact et mesure »		
Base de remboursement*	25 €	PF patient	1,00 €	23 €	PF patient	1,00 €
		PEC RO	16,50 €		PEC RO	15,10 €
		PEC RC	7,50 €		PEC RC	6,90 €
reste à charge (outre PF =1 €)	0 €			27 €		

Sigles : PEC - Prise en charge ; PF - Participation forfaitaire ; RO - Régime obligatoire ; RC - Régime complémentaire

* Consulter un médecin dans le cadre du parcours de soins coordonnés garantit que la Sécurité Sociale vous rembourse 70 % du tarif conventionnel (dont la participation forfaitaire de 1 € est à votre charge).

Selon votre situation (par exemple : si vous êtes enceinte de plus de 6 mois ou si vous bénéficiez de la CMU complémentaire), vos consultations peuvent être prises en charge à 100 %.

Pourquoi élargir le dispositif ?

MGEN a été pionnier dans le conventionnement mutualiste pour compenser le faible remboursement de l'Assurance Maladie de certains secteurs (dentaire, ophtalmo, chambre particulière...).



Optique

Un déficit visuel et c'est tout le développement de l'enfant qui est perturbé.

> 75 % de la population française adulte souffre de troubles de la vision¹.

> 92 % de ces personnes déclarent porter des lunettes et/ou des lentilles¹.



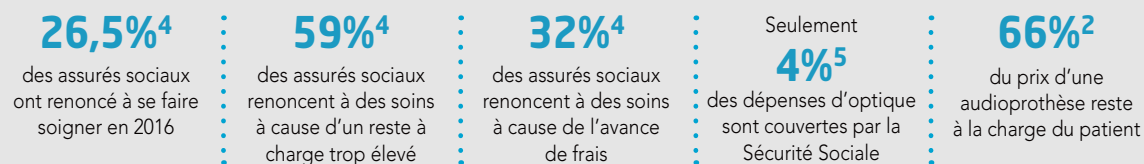
Audio

Mal entendre, c'est mal comprendre. C'est aussi le début de l'isolement social.

> 5 à 6 millions de personnes sont malentendantes en France³.

> 1,6 million de personnes malentendantes déclarent être équipées d'audioprothèses³.

Des dépenses trop lourdes pour les Français



1. L'état de santé de la population en France, Rapport 2015 de la DRESS – 2. Quelles pistes pour améliorer la concurrence dans le secteur des audioprothèses en France ?, juillet 2016, Autorité de la concurrence – 3. Syndicat national des audioprothésistes, 2014 – 4. Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), mars 2017 – 5. Rapport de Fanélie Carrey-Conte, novembre 2012, Assemblée Nationale.

Comment la MGEN répond-elle aux besoins ?

La qualité de vie du patient est au cœur du service à l'adhérent. C'est pourquoi les professionnels de santé, nos partenaires, offrent un accompagnement à la fois technique et social grâce à des conseils et à un suivi de qualité tout au long du parcours de soins. De tous temps, MGEN a permis à ses adhérents d'éviter l'avance de frais.

Une santé au service des adhérents

Nos engagements : qualité des équipements et qualité de service

Optique

- Garantie de traçabilité du verre.
- Traitements indispensables comme l'antirayure et l'antireflet.
- Garantie casse

Audio

- 1 mois d'essai gratuit.
- 4 séances de réglage.
- 1 kit d'entretien de l'audioprothèse.

Des économies significatives pour l'adhérent dans le réseau conventionné

Optique

- **26 %** d'économie réalisée, en moyenne, pour les verres et 17 % pour les montures.
- **87 euros** – c'est le montant de l'économie moyenne réalisée pour une paire avec verres unifocaux – et **267 euros** pour une paire avec verres progressifs.

Audio

- **8 %** d'économie réalisée, en moyenne, pour les audioprothèses.
- **130 euros**, c'est le montant de l'économie moyenne réalisée pour une audioprothèse.

Comparatif des remboursements dans et hors accord conventionnel :

Offre MSP Référence ¹	prix moyen de l'équipement			rbt hors réseau	remboursement dans réseau (services+)
	bas de gamme	milieu de gamme	haut de gamme		
AUDIOPROTHÈSE (2 appareils par an) <i>Adhérents de 20 ans et plus</i>	1 000 €	1 500 €	1 950 €	550 €	650 € tiers-payant RAC ² limité
DENTAIRE (couronne céramo-métallique) <i>*sur molaires et hors implants</i>	400 €	600 €	900 €	122 €	397,95 €/195,15 €* tiers-payant RAC ² limité
HOSPITALISATION (chambre particulière) <i>Médecine, Chirurgie, Obstétrique</i>	52 €	60 €	120 €	33 €	45 € tiers-payant RAC ² limité
OPTIQUE (monture + verres uni-focaux de forte correction) <i>Adhérents de 18 ans et plus 1 équipement tous les 2 ans**</i>	200 €	568 €	750 €	270 €	340 € tiers-payant RAC ² limité

¹ Ces montants peuvent varier selon votre offre. ² RAC = Reste à charge

** Procédure dérogatoire en optique

Cas d'une adhérente adulte :

- Elle change de lunettes en 2016. Statutairement, une nouvelle prise en charge ne peut intervenir qu'après **2 années glissantes** (ex : mai 2016 à mai 2018).
- Si sa vue évolue (changement de dioptrie motivé par l'ophtalmologue), **ce délai peut être ramené à 1 année glissante**.
- Au cas où elle subirait une opération de la cataracte moins d'un an après la prise en charge du 2nd équipement, elle pourrait (prescription médicale toujours à l'appui) formuler une demande en section pour prétendre à la **prise en charge exceptionnelle** d'un 3^{ème} équipement.

Points de vigilance :

Devis non conformes réalisés par des Professionnels de Santé (PS) conventionnés :

- Si le PS conventionné **ne dépasse pas les tarifs plafonds négociés**, alors votre mutuelle applique les **remboursements améliorés**.
- Si le PS conventionné **dépasse les tarifs plafonds négociés**, alors votre mutuelle applique les **remboursements hors réseau**.



Pour une prise en charge au titre du régime complémentaire, tout adhérent s'adressant à un **opticien hors réseau** doit penser à nous envoyer les justificatifs suivants :

- la facture acquittée
- une copie de la prescription médicale

Réseaux Optistya et Audistya

Comment ça marche ?



Ces dispositifs de soin reposent sur la confiance qui existe entre MGEN et les professionnels de santé, mobilisés pour offrir des soins de qualité, accessibles à tous et partout.

Grâce à des partenariats établis entre les professionnels de santé et MGEN, il est possible de :

> **Offrir des équipements de qualité.** Les professionnels de santé et MGEN s'engagent à respecter un cahier des charges sur les équipements, le suivi et les bonnes pratiques, dans une démarche de qualité pour l'adhérent.

> **Faire baisser les restes à charge dans l'optique et l'audio.** Les tarifs sont maîtrisés pour tenir compte des contraintes financières de certains de nos adhérents.

> **Valoriser les professionnels de santé.** Ces partenariats permettent aux professionnels de santé, membres d'un accord conventionnel, d'être identifiés par les adhérents comme respectant des critères précis de prestations de services, d'accueil, de tarifs, de qualité ou encore de suivi.

NB : En cas d'accord conventionnel, l'adhérent bénéficie de remboursements améliorés.

Principes mutualistes

Le fonctionnement des établissements mutualistes repose sur 2 principes communs :

- ouverture à tous
- pas d'avance de frais

CMD >>>
(Centres Médicaux
et Dentaires)



EHPAD >>>
Etablissements
d'Hébergement
pour Personnes Agées
Dépendantes



Qui d'autre reconnaît ce modèle ?

Le législateur

La loi dite « Le Roux », promulguée le 27 janvier 2014 a permis la reconnaissance des accords conventionnels des mutuelles. Elle garantit le droit fondamental de chaque patient au libre choix du professionnel de santé (PS). Elle autorise un meilleur remboursement des prestations de santé pour les assurés ayant recours à un PS signataire d'un accord conventionnel.

Les autorités de contrôle :

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), la Cour des Comptes et l'Autorité de la Concurrence encouragent ce modèle.

Où et quand trouver les professionnels de santé ?

S'informer...

- au titre du Régime Obligatoire**
 - connaître ses droits et les prestations qui en découlent
 - site ameli.fr, site mgen.fr (via son Espace personnel)
 - choisir un professionnel de santé ou un établissement
 - site annuaire.santé.ameli.fr
- au titre du Régime Complémentaire**
 - lecture des statuts
 - site mgen.fr (à télécharger)
 - contacter sa mutuelle
 - tél au **36 76*** du lundi au vendredi, de 8h à 18h30
 - (*) coût d'un appel local depuis un poste fixe, hors coût opérateur
 - mail à monconseiller@mgen.fr

Consulter...

- le(s) PS choisi(s)
 - secteur 1 ou 2 en fonction du conventionnement Sécu,
- demander un ou plusieurs devis avec codage des actes.

Valider...

auprès de sa mutuelle (dépôt à l'accueil ou envoi par mail) en vue d'une simulation de remboursement (spontanément auprès des opticiens conventionnés).

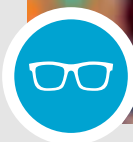
Se soigner...

en faisant réaliser les travaux auprès du PS choisi sans oublier de demander une facture acquittée (sauf tiers-payant).

Vérifier...

les remboursements depuis votre espace personnel que le principe du conventionnement a bien été respecté par les 2 parties.

DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE



Optique

optistya

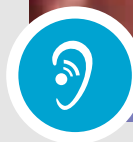
Optistya est le dispositif de soin pour l'optique de MGEN.

Il comprend :

 **8 026** opticiens



Soit **65%** des opticiens exerçant en France



Audio

audistya

Audistya est le dispositif de soin pour l'audio de MGEN.

Il comprend :

 **3 947** centres d'audioprothésistes



Soit **90%** des centres d'audioprothésistes en France

Merci à MGEN du Bas-Rhin d'avoir mis à disposition son dossier conventionnement ayant servi de base à cet article.

Contacter MGEN : par quels moyens ?

3 possibilités s'offrent à vous : l'accueil en section, les centres de contacts, les services digitaux. Choisissez celle qui vous convient le mieux.

1



Vous pouvez vous rendre à l'accueil de **votre Centre de Services départemental**. Les salariés sauront répondre à vos questions et vous proposer les offres adaptées à votre situation.

2



Vous pouvez contacter les **Centres de Contacts** au **36 76** (appel gratuit - coût d'un appel local depuis un poste fixe). Du personnel qualifié vous répondra depuis l'un des 5 situés en France : Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris, Rennes.

N.B. Dans les deux cas, votre interlocuteur aura accès aux mêmes informations issues d'une base de données comprenant une copie de tous les documents qui vous concernent (y compris ceux que vous avez reçus ou envoyés).

3



Vous pouvez aussi utiliser les services digitaux ! Dans l'espace numérique internet, par l'application **Mgen** ou l'**espace personnel** du site **mgen.fr**, vous pouvez accéder à de nombreuses fonctionnalités.

Comment profiter des fonctionnalités de l'espace personnel ?

PREMIER GESTE : je crée mon Espace personnel en 2 min net chrono !

C'est immédiat : quelques clics suffisent sur mgen.fr

Besoin d'aide ? Je bénéficie d'un service de navigation guidée pour être accompagné par un conseiller

Encore + simple : avec MGEN connect, j'ai accès à tous les services MGEN avec un seul identifiant

Votre espace personnel sécurisé vous permet de gérer toutes vos démarches, chez vous, 7 jours sur 7 !

RAPIDE

- Accès à mes remboursements en temps réel
- Consultation de mes relevés de prestations dématérialisés
- Téléchargement de tous les documents dont j'ai besoin
- Téléchargement de mes attestations de droits
- Paiement de mes cotisations en ligne

PRATIQUE

- Mise à jour de mes informations personnelles
- Déclaration en ligne de mon médecin traitant
- Réalisation de ma déclaration de ressources
- Recherche d'un professionnel de santé
- Simulation de mes remboursements Optiques

UTILE

- Réponses personnalisées à mes questions 24h/24
- Solutions d'accompagnement pour ma vie professionnelle et personnelle : mutation, déménagement, entraide, protection de ma famille, voyage serein...
- Réalisation de devis en ligne : Assurance Emprunteur, Assurance voyage, Complément Autonomie, Rassurcap Solutions, Sollicitudes Assurance Obsèques
- Accès aux derniers conseils et informations sur la santé et le bien-être avec le magazine MMMIEUX



Mutation, déménagement, entraide

Votre vie change ? MGEN pense à vous. Pensez MGEN.

PACKS DE SERVICES

MGEN a prévu un pack service inclus dans votre offre Mutuelle Santé Prévoyance :

- **Aide au déménagement**
(communication de coordonnées d'entreprises de déménagement ou de garde-meubles)
- **Nettoyage du logement quitté**
(demande dans le mois qui suit le déménagement)
- **Aide à la recherche d'emploi du conjoint**
(démarche d'accompagnement personnalisé à raison de 3 entretiens téléphoniques sur une période de 90 jours, accès à des offres ciblées, mailing et phoning auprès de 50 entreprises...)

Renseignez-vous auprès de votre section départementale MGEN.

En cas de mutation, malgré notre attention, il arrive que certains changements nous échappent. Nous obtenons les listes des personnels par le Rectorat environ 2 mois après la rentrée. Il est donc préférable de contacter votre nouvelle section départementale au plus tôt pour mettre à jour votre dossier et éviter tout désagrément, comme le maintien du précompte (prélèvement sur fiche de paie) si vous êtes concerné.

Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur votre situation et vous proposer des offres adaptées :

- Prêt à taux zéro pour les moins de 36 ans,
- Caution ou assurance de prêt pour l'achat d'un bien immobilier.

La fabrique inter'active

un autre moyen d'obtenir de l'aide... ... ou d'en donner !



Un espace virtuel, à destination des adhérents, de mise en relation, d'échange/d'entraide individuel ou collectif autour de différents sujets :

- l'entraide et l'échange de **services de proximité** entre individus,
- la mise en relation **autour du logement** (achat, vente, colocation...),
- l'entraide collective autour de projets **en donnant de son temps ou de ses compétences**,
- l'information et/ou l'invitation de **personnes de la communauté** à des événements,
- la constitution de groupes **autour d'un centre d'intérêt**.

Exemples :

Je donne des cours de maths tous les samedis, j'aimerais former un orchestre amateur, je propose une colocation dans mon appartement...

Connectez-vous sur lafabriqueinteractive.fr et inscrivez-vous dès maintenant sur cette plateforme d'échanges et de services collaboratifs créée par MGEN !

1. **Indiquez** vos nom, prénom, adresse e-mail et code postal sur lafabriqueinteractive.fr.
2. **Cliquez** sur l'e-mail de confirmation d'inscription.
3. Choisissez votre mot de passe et **connectez-vous**.

Action citoyenne

Retour sur la journée des droits des femmes



Le 8 mars, 115 personnes dont 45 internes sont venus assister à une représentation théâtrale de la vie de Simone Veil suivie d'une conférence de Pascal Bresson, dessinateur et biographe qui vient de publier un roman graphique dont l'héroïne est cette femme illustre.

Les élus du comité de section et le réseau MutElles, réseau des femmes en mutualité, ont organisé cette soirée au lycée Pergaud à Besançon, accueillant la troupe de la Cie du Nez en l'Air avec le spectacle « Figure Insoumise », faisant revivre le personnage de Simone Veil sous les traits de l'actrice Milène Buffavand, dans une admirable interprétation.

Les spectateurs ont apprécié la mise en scène dans laquelle chaque détail n'est pas là par hasard. Un échange avec l'actrice et le metteur en scène Alexandre Picard, poursuivi avec Pascal Bresson a été très nourri, notamment grâce à la participation des élèves internes du lycée qui ont manifestement été très touchés par l'engagement admirable de cette femme.



Cet exemple d'engagement et les notions de citoyenneté abordées ont certainement marqué durablement les esprits et espérons-le, inspireront les jeunes.

Le proviseur, M. Lienhard présent ce soir-là, M^{me} Charvier, députée de la 1^{ère} circonscription du Doubs invitée pour l'occasion, les participants curieux et intéressés, ont prolongé les discussions devant l'exposition du roman graphique dressée à l'entrée de l'amphithéâtre.

La MGEN a toujours soutenu la cause des femmes.

Saviez-vous que la mutuelle a commencé à rembourser l'IVG avant même la promulgation de la loi ?



Le nouveau comité de section Résultat des élections 2018 du comité de section du Doubs

Le nouveau comité de section réunissant 24 adhérents s'est tenu le 25 avril à la section.

7 Nouveaux élus sont venus prendre la relève de celles et ceux qui sont partis. Nous avons organisé une rencontre pour ce passage de témoin.

Pour les nouveaux, une formation sera dispensée en plus du guide remis à chacun. Les élus pourront accéder aux formations qui leur sont destinées, du siège national et de

la Mutualité Française. Il s'agira de découvrir une entreprise dont les entrepreneurs sont les adhérents eux-mêmes !

Nous apprendrons donc à devenir des entrepreneurs du progrès social, dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire. Une expérience riche et qui peut apporter beaucoup sur un CV !



Les idées de Patrick :

« Mener des campagnes d'informations pour notre jeune public dans les collèges et lycées, ouvrir l'accès de ces actions aux parents. Elles pourraient porter sur des sujets tels que le handicap, ou toute autre situation d'exclusion dans la vie quotidienne liée à la santé.

La MGEN pourra être un interlocuteur privilégié entre les professionnels de santé et les établissements scolaires pour monter ces expositions et/ou interventions. »



Le témoignage de Jean-Philippe, réélu :

« La participation aux réunions des commissions, et aux comités de section m'a d'abord permis de mieux comprendre le fonctionnement et enjeux de notre mutuelle. Puis, j'ai pu participer aux échanges concernant certains aspects de la communication avec les adhérents du Doubs et relayer ces éclairages sur le terrain, de façon plus ou moins formelle. L'ensemble de ces moments de travail ont tous été des moments amicaux, des moments de partage.

La préparation des orientations nationales concernant le rôle des nouvelles technologies au sein des mutations à venir du système de soins aux personnes m'a intéressé au-delà de ses implications directes sur le développement de la MGEN, de ses partenaires et mutuelles nouvellement associés. J'espère pouvoir m'inscrire davantage dans la programmation des formations mises à disposition des élus locaux, durant les années à venir, aider au développement (simplification, spécification graphique de la brochure de liaison) des moyens pour informer les adhérents de la vie de notre mutuelle, porter les valeurs mutualistes au sein des établissements d'enseignement avec lesquels je suis en contact. »



L'engagement de Benoît :

« Mon engagement depuis longtemps est associé à la question du changement climatique, qui affecte et affectera surtout les plus démunis.

Il faut penser notre adaptation à ces bouleversements désormais inévitables, et la MGEN a un rôle important à y tenir. Que ce soit en termes de santé qu'en tant qu'opérateur économique et interlocuteur des pouvoirs publics. »

Changement de délégué à la section Céline Mulin succède à François Rabbe

François Rabbe quitte son poste de délégué pour celui de Responsable Opérationnel Régional en Bourgogne Franche-Comté, nouvelle fonction créée dans le cadre de notre nouvelle organisation territoriale. Il animera l'équipe des 8 directeurs de section de notre Région et mettra en place le projet régional au service du développement de notre mutuelle. Il sera remplacé par Céline Mulin, professeure des écoles, au 1^{er} septembre 2018.



Les élus du comité de section le 20 mars 2018 :

Les élus du comité de section	Photo	Nombre de voix
Daniel Bonvalot, 59 ans (trésorier) Enseignant au collègue du Russey		4583 voix. Réélu pour 6 ans.
Denis Dauphin, 58 ans Retraité Education Nationale		4428 voix. Réélu pour 6 ans.
Marie Engel, 44 ans Professeure des écoles à la maternelle Picardie		4405 voix. Elue pour 6 ans.
Jean-Philippe Cléau, 54 ans Enseignant au lycée Pasteur		4263 voix. Réélu pour 6 ans.
Marianne Berchoud, 58 ans Conseillère principale d'éducation au lycée Ledoux		3993 voix. Elue pour 6 ans.
Marie Anne Fourniat, 59 ans Enseignante collège de Pouilley-les-Vignes		3584 voix. Elue pour 6 ans.
Benoît Cypriani, 63 ans Enseignant à l'UFR de médecine		3546 voix. Elu pour 6 ans.
Chantal Vivien, 43 ans Conseillère Principale d'Education Contractuelle		3335 voix. Elue pour 6 ans.
François Camp, 51 ans Agent au lycée EREA A. Fourier à Besançon		2983 voix. Elu pour 2 ans.
Patrick Rousset, 48 ans Enseignant au collège de Quingey		2796 voix. Elu pour 2 ans.

Elu.e.s en charge d'une fonction au bureau :

Secrétaire : Jean-Paul Schneider

Vice-secrétaire : Marie-Anne Fourniat

Trésorier : Daniel Bonvalot

Vice-trésorier : Bertrand Matéo-Lemaire

Vice-présidente : Marie-Jo Harding

Vice-présidente déléguée : Christina Forest

Président : Sébastien Barbati

Programme Avantage MGEN MGEN proche de vos goûts et passions

Avec MGEN, bénéficiez, à partir de cet été, de tarifs préférentiels sur des offres culturelles, de loisirs, de voyages et de sport.

Avec MGEN, vous pourrez profiter, dès cet été, d'un programme exceptionnel de réductions sur des offres culturelles auprès d'enseignes nationales et d'établissements de proximité : concerts, musées, expositions, théâtres, ...



Vous accéderez également, dans le cadre de ce nouveau programme à un ensemble d'avantages dans les domaines des loisirs, du sport et pourrez en plus vous évader grâce à des propositions de séjours et voyages à prix avantageux.

En effet, MGEN vous proposera des offres sélectionnées et négociées rien que pour vous, auprès d'un large choix de partenaires et des bons plans valables toute l'année.

MGEN, c'est davantage de plaisirs, de découvertes et d'économies !

Tous vos avantages seront accessibles sur un site web ergonomique et convivial. Vous pourrez bien sûr y retrouver les offres locales culturelles de votre département (théâtres, centres culturels, musées...) et bien plus...

Quel que soit le lieu où vous vous trouverez en France (domicile, travail, déplacement, vacances), vous accéderez à toutes les offres de proximité (parcs d'attraction, musées nationaux, cinémas, salles de sport, spectacles...).

En vous inscrivant à la newsletter, vous serez informé chaque mois des nouveautés et des actualités.

Vous bénéficierez d'une nouvelle carte dématérialisée dans votre espace de gestion de compte sur le site web que vous pourrez imprimer pour bénéficier de vos avantages.

Vous pourrez effectuer vos commandes en ligne, par exemple sur des offres de billetterie.

Vous serez informé du lancement de ce programme par email, en section et sur le site mgen.fr.

En attendant, vous pouvez toujours profiter de votre carte culture MGEN pour bénéficier des avantages négociés auprès des partenaires culturels de votre région.

